

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

96^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les
Migrations (OIM)
Genève : 02 - 05 décembre 2008

Examen du point 7 relatif au débat général

**Déclaration de M. Idriss Jazaïry, Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Algérie à Genève.**

**

Genève, le 03 décembre

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente Session du Conseil.

Je voudrais également remercier le Directeur général de l'OIM de sa déclaration liminaire. Je tiens à l'assurer du soutien de mon pays à son action à la tête de l'OIM. We really appreciated his « yes we can! » speech which is very much the flavour of the day. Je tiens en outre à rendre hommage au Directeur Général adjoint, Mme. Ndioro Ndiaye pour sa gestion inspirée au cours de ses deux mandats. En tant qu'Africains nous sommes fiers d'avoir été représentés par elle au sein de l'OIM. Nous suggérons qu'un groupe intergouvernemental intersession examine ses trois propositions et soumette ses recommandations à notre prochaine Session. Mes remerciements s'adressent enfin au Président sortant du Conseil.

Nous nous félicitons de l'admission en tant qu'observateur du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'Etat du Qatar et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Je rappelle que l'IGAD n'est pas une ONG, contrairement aux déclarations de plusieurs Etats membres, alors qu'évidemment Décembre 18 à qui nous souhaitons aussi la bienvenue, en est une.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Nigeria au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Les retombées négatives de la présente crise financière en termes de pertes d'emploi, de baisse de transferts d'argent et de l'accroissement du sentiment de xénophobie à l'égard des migrants vont affecter particulièrement nos populations. La responsabilité de tous les pays est engagée en vue de rechercher collectivement des solutions adéquates aux difficultés que pourraient de ce fait rencontrer les migrants dans ce contexte. Dans ce cadre, l'OIM pourrait voir comment promouvoir avec le GMG peut être plus de compréhension à l'égard des buts de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Monsieur le Président,

Notre pays croit fermement que la promotion des échanges humains contribue à une prospérité partagée. Pourtant ces échanges se trouvent fortement compromis, notamment par les mesures excessives et attentatoires à la dignité humaine, prises aux frontières des pays de destination des migrants et par celles concernant les

procédures de délivrance de visas. Ils sont aussi fortement perturbés par la pratique par certains pays du Nord de politiques sélectives d'admission des migrants ou par tel autre pays qui introduit pour la première fois des cartes d'identité en discriminant entre différentes catégories d'étrangers dont certains y sont astreints et pas d'autres, en fonction de leur origine.

Monsieur le Président,

De par sa situation géographique et ses potentialités économiques, l'Algérie est un pays d'origine, de transit et de destination des migrations tant légales qu'irrégulières. Elle occupe donc une position stratégique centrale dans la problématique de la migration entre les pays du sud et l'Union Européenne. Elle connaît de ce fait un flux important de migrants en provenance d'une trentaine de pays africains sub-sahariens et d'un nombre croissant de pays asiatiques..

Mon pays a déployé son action tant au niveau des mécanismes de dialogue des pays méditerranéens que des forums africains et européens. Nous sommes disposés à travailler en partenariat avec les pays du Nord pour lutter contre les migrations irrégulières, sans pour autant nous restreindre aux seuls aspects sécuritaires, corollaires de la politique restrictive en matière de circulation des personnes. Nous croyons comme vous l'avez dit ce matin à un juste équilibre entre la facilitation de la migration d'une part et son contrôle d'autre part.

L'Algérie a apporté une contribution active à l'élaboration d'une approche globale concertée, intégrée et cohérente de la problématique de la migration. Elle l'a fait dans le cadre du Dialogue des 5+5, à l'occasion notamment de sa présidence de la Conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale pour la période 2004-2005.

Au niveau européen, l'Algérie est liée à l'Union Européenne par un accord d'Association, ratifié en mars 2005, qui se distingue par le fait qu'il consacre un volet lié aux questions de la circulation des personnes en situation irrégulière, du racisme et de la coopération juridique et judiciaire.

Au plan régional, l'Algérie entretient une coopération avec les autres partenaires régionaux dans le cadre de l'Union Africaine. Dans ce contexte, mon pays a été à l'origine de l'inscription de la question de la migration et du développement à l'ordre du jour du Sommet de l'Union Africaine, tenu à Khartoum en janvier 2006. Cette initiative a été couronnée par la tenue à Alger, en avril 2006, d'une réunion de Haut niveau des experts africains qui a permis l'adoption pour la première fois dans l'histoire de l'UA d'un projet de position africaine commune sur la migration et le développement. Nous nous félicitons du fait que ce thème ait été largement repris dans le cadre de la Stratégie de l'OIM, adoptée en juin 2007.

Monsieur le Président,

S'agissant des relations entre l'Algérie et l'OIM qui malheureusement sont en sommeil depuis des années, un programme de coopération à plusieurs volets devrait être discuté. Des consultations pourraient être engagées afin d'identifier les actions susceptibles d'être retenues, notamment en matière de lutte contre les réseaux d'immigration irrégulière, de définition et de financement de programmes destinés aux jeunes et aux migrants légaux. Les projets qui existent déjà devraient être réactivés.

Monsieur le Président,

Je voudrais à présent aborder les questions administratives et budgétaires qui intéressent notre Organisation. A cet égard, je tiens à saluer la décision de l'Administration de lier tous les projets aux activités de la stratégie dans le cadre du programme et budget 2009. Ceci devra permettre à l'organisation de ne pas s'éloigner du mandat qui est le sien.

Nous avons constaté à notre satisfaction que le budget 2009 prévoyait le financement de deux projets d'une importance vitale pour l'Afrique qui se trouve au centre de la problématique de la migration. Il s'agit de l'implantation d'une mission à fonctions régionales en Afrique Centrale et d'un Centre de renforcement des capacités pour l'Afrique. Nous demandons à l'Administration de nous fournir plus de détails sur les conditions de la mise en place de ce Centre et ses termes de référence.

Enfin, la question des ressources humaines de l'Organisation mériterait une plus grande attention de la part de l'Administration. Le fait de n'accepter de considérer favorablement que les candidatures de 13 pays africains sur 39, les autres étant exclus dès lors qu'ils ont un ou deux membres dans le Secrétariat, alors que des pays développés en ont 20 ou plus, ne paraît pas normal. J'invite donc l'Administration à discuter avec les Etats membres de la façon dont elle entend promouvoir une répartition géographique juste et équilibrée au sein du Secrétariat.

Je vous remercie.